# monselle

Box 213 Adelaide street station Toronto Ontario M3C 1J0

# Printemps - Eté 1999

n°37

#### Pour les Amis de l'UFE

Nous espérons que nos amis qui aiment se joindre à nous lors de ces quelques festivités que nous savons n'être pas exclusivement conduites dans notre langue natale, prendront connaissance de cette petite annonce.

Au cours de vos rapports avec les francophones vous avez peut-être vécu ou entendu des anecdotes très drôles, dont vous aimeriez nous faire partager l'humour: les plaisirs partagés engendrant la sorte d'atmosphère qui facilite la digestion, et bien d'autres choses bénéfiques à la santé et à l'esprit.

Nous vous invitons à nous les faire connaître soit pendant une réunion; comme un dîner, un piquenique, ou très simplement par écrit, pour inserer dans notre bulletin.



# Caisse des français de l'étranger : +13% d'assurés en 1998 et équilibre financier positif

Le **Sénateur Jean-Pierre Cantegrit**, Président de la CFE a rappelé lors d'une intervention au Sénat dans le cadre du vote du Budget social des Affaires étrangères toute l'importance que revêt la CFE pour nos compatriotes expatriés.

Voici ce qu'il dit au Sénat:

Un bilan positif Le constat que nous pouvons dresser à l'heure actuelle est plutôt satisfaisant. En constante progression, la caisse des Français de l'étranger couvre aujourd'hui près de 120 000 Français qui, bien qu'expatriés, bénéficient d'une continuité de couverture avec la sécurité sociale française.

Certains disent qu'il s'agit d'un chiffre faible par rapport au nombre de Français expatriés.

C'est un argument de circonstance et ceux qui l'utilisent oublient de mentionner les 600 000 à 700 000 Français qui,

vivant dans l'Union européenne, sont donc soumis à sa réglementation sociale. De nombreux expatriés disposent en outre d'une couverture sociale, qu'elle soit d'ordre privé, comme aux États-Unis, ou étatique.

La caisse des Français de l'étranger dispose en outre d'un équilibre financier positif depuis sa création, et ce grâce à une gestion rigoureuse. L'examen attentif de cet équilibre financier nous oblige à une particulière attention, car le détail des comptes établis depuis plusieurs années nous indique qu'en ce qui concerne l'assurance maladie des salariés, I'équilibre n'est dû qu'à la première catégorie des cotisants - c'est-à-dire celle des entreprises qui envoient du personnel à l'étranger - et que la troisième catégorie de cotisants, créée dans un souci de justice sociale, est largement déficitaire; il en est de même de celle des pensionnés.

L'importance du déficit pour cette dernière catégorie a d'ailleurs amené la Caisse à prendre des dispositions qui commencent à porter leurs effets.

Quant aux non-salariés, aux retraités et aux autres caté-

gories, elles connaissent un déficit croissant. Le conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger va d'ailleurs être amené à se pencher sur ce dernier et à réfléchir à des mesures propres à le corriger. En fait, sans l'important excédent du régime accidents du travail-maladies professionnelles- pour lequel ne cotisent que les entreprises qui envoient du personnel à l'étranger la Caisse des Français de l'étranger

De gauche à droite M. Paul Ceurstemont président de Francoscope, Lucien Benacem notre vice-président. Toute souriante, notre secrétaire Nadia Moalic Gahagnon, le Colonel Jean Baillaud ainsi que le Colonel Frédéric Hingray et à sa gauche M. André Petit président d'honneur de l'UFE et Pierre Alcide notre Président.

Photo #2 - Au centre M. Maurice Fertey, son épouse et leur fils, à sa gauche

M. André Burtaire suivi de M. Pierre Alcide Légende: L'UFE à le grand honneur de vous faire part qu'un de ses membres,

M. Maurice Fertey a été décoré de la Légion d'honneur le 21 avril dernier



voir pages 3, et 4

## Chronique juridique du Professeur J.-G. Castel

## Assurance vie et succession: nouvelle facilité française applicable lors du décès.

Beaucoup de français qui résident au Canada ont souscrit ou ont l'intention de souscrire un contrat d'assurance vie afin d'éviter à leurs héritiers d'avoir à payer des frais de succession en France. La Loi de Finances pour 1999 vient de modifier la législation existante. Désormais, les sommes versées à l'occasion d'un décès sont taxées forfaitairement à 20% après abattement de 1 000 000 F par bénéficiaire tous contrats confondus (Article 9901 du Code Général des Impôts). Ce régime est moins avantageux que le précédent. Par contre, les nouvelles règles fiscales ne sont pas rétroactives.

contrat souscrit avant le 20/11/1991

Epargne acquise par les versements effectués avant le 13 octobre 98

Epargne acquise par les versements effectués

depuis le 13 octobre 98

Cette épargne est totalement exonérée de droits de succession.

Si chaque bénéficiaire perçoit 1 000 000 F ou moins: l'épargne versée est exonérée de droits de succession.

Si chaque bénéficiaire perçoit plus de 1000 000 F: taxation forfaitaire de 20% des sommes dépassant ce seuil.

contrat souscrit entre le 20/11/1991 et le 12/10/1998 Epargne acquise par les versements effectués avant le 13 octobre 98

Epargne acquise par les versements effectués

depuis le 13 octobre 98

Cette épargne est totalement exonérée de droits de succession sauf les versements effectués à partir de 70 ans qui sont soumis aux droits de succession après abattement de 200 000 F.

Les sommes versées au décès subissent une taxation forfaitaire de 20% après application d'un abattement de 1 000 000 F par bénéficiaire, tous contrats confondus.

Les versements effectués à partir de 70 ans sont soumis aux droits de succession, après abattement de 200 000 F

contrat souscrit depuis le 13/10/1998

Epargne acquise par les versements effectués

depuis le 13 octobre 98

Les sommes versées au décès subissent une taxation forfaitaire de 20% après application d'un abattement de 1 000 000 F par bénéficiaire, tous contrats confondus.

Les versements effectués à partir de 70 ans sont soumis aux droits de succession, après abattement de 200 000 F.

Il n'existe pas d'impôts sur les successions au Canada par conséqent la Convention entre le Canada et la France en matière de droits de mutation par décès qui a pour but d'éviter la double imposition ne peut s'appliquer aux personnes qui résident fiscalement au Canada

## Tout savoir sur la Caisse des Français de l'Etranger

Une caisse pour tous les français de l'étranger.

Salariés, travailleurs non-salariés, personnes sans activité professionnelle, étudiants, pensionés, tous ceux qui résident hors de France peuvent bénéficier des services de la CFE.

#### Continuité des droits.

Pas de délai de carence, pas de trimestres perdus pour la retraite. On est à la Sécu, on reste à la Sécu.

#### Compétitivité des tarifs.

Pour les entreprises, cotisations nettement inférieures à celles du régime général, réductions, ristournes et exonérations diverses. Pour les adhérents individuels, cotisations en fonctions des revenus. Choix des risques.

Assurance maladie-maternité pour tous, + assurances accidents de travail et vieillesse pour les salariés qui peuvent cotiser aux risques 2 qui leur conviennent, selon leur besoin et leurs moyens.

## 1999-2000

Sous la Présidence d'Honneur de Monsieur André Petit, président honoraire et Médaille UJE,

	 _		-	
DI	בת ב	A		i
DI	Œл.	А		J

et de Monsieur Jacques Janson, notre représentant au C.S.F.E.

Président	Pierre Alcide	416-78	3 6818			
Vice-Président	Lucien Benacem	416-438 1293		MEMBRES CONSEILLERS		
Secrétaire générale	Nadia Moalic-Gahagnor	n.	416-691 5476	<b>Hédi Bouraoui</b>	416-221 4417 ou 736 2100 ext. 77323	
Secrétaire Adjointe	Jacqueline Courage-Step	hens	416-929 3768	André Burtaire	416-366 2413	
Trésorière	Paule Bredehoeft		905-886 3498	MarieFrançoise Raffougeau	416-488 4261	
	Colette Owen	416-22	6 9855	o	ou 205 6678 FAX - 68	
	Samuel Berl	416-92	9 3768	Line Van Kempen	416-921 9504	
Bulletin "Nouvelles"	Antoinette Bulin	416-48	3 4972		ou 416-484 6533	

serait fortement déficitaire, et il n'est donc pas exagéré de dire que les entreprises françaises qui envoient suite de la page 1 - La CFE du personnel à l'étranger font un effort

exceptionnel de justice sociale envers nos compatriotes installés individuellement qui bénéficient hors de France grâce à la Caisse d'un système de couverture sociale fort apprécié.

Toujours en ce qui concerne l'équilibre financier de la Caisse des Français de l'étranger, nous devons faire maintenant le bilan d'un an de suspension des mesures de rétroactivité prévues par la loi du 13 juillet 1984, qui a permis à nos compatriotes expatriés d'adhérer, sans cotisation rétroactive, au système mis en place. Ce bilan sera particulièrement intéressant car il nous permettra de voir si cette suspension n'a pas permis trop d'adhésions à risque ouvert, susceptibles d'affecter, bien entendu, l'équilibre des comptes.

Autre mesure intéressante: la prolongation de l'exonération de cotisations pour les entreprises mandataires de la caisse des Français à l'étranger engageant un jeune de moins de trente ans sur un emploi nouveau à l'étranger.

Cette mesure prise dans le cadre de la loi quinquennale du 20 décembre 1993 et due à mon initiative, devait prendre fin au mois de décembre. Sur proposition du conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger, vous avez accepté de prolonger ce dispositif pour deux ans. Je m'en félicite, car il défavorise l'emploi à l'étranger sans pour autant peser trop lourd sur l'équilibre du régime des salariés.

Deux autres dispositions sont également venues contribuer à la politique de l'emploi des entreprises qui envoient du personnel à l'étranger. il s'agit, d'une part, de la ristourne accident du travail accordée jusqu'à présent aux entreprises qui comptaient au moins vingt adhérents auprès de la Caisse des Français de l'étranger et qui est désormais applicable dès que celles-ci ont dix adhérents. Il s'agit d'autre part de la possibilité pour les entreprises mandataires de la Caisse des Français de l'étranger de ne pas tenir compte des salariés étrangers ressortissants d'un pays de l'Union européenne précédemment affiliés à la sécurité sociale française dans le quota de 10 % de salariés étrangers qu'elles peuvent faire adhérer à la Caisse des Français de l'étranger. D'autres améliorations sont en cours; elles concernent directement les adhérents de la Caisse des Français de l'étranger.

La question de la CSG... Avant de terminer sur ce point je souhaiterais, Monsieur le Secrétaire d'état, que vous m'apportiez des informations en ce qui concerne la contribution sociale généralisée appliquée à ceux des adhérents de la Caisse des Français de l'é-

tranger qui, bien qu'expatriés, sont fiscalement domiciliés en France, car ils ont à subir la hausse de 4,1 % de cette contribution sans voir en contrepartie, contrairement à leurs compatriotes métropolitains, leurs cotisations maladie diminuer.

Les entreprises qui envoient du personnel à l'étranger sont les premières à en être affectées, car elles compensent cette perte et l'expatriation devient donc plus coûteuse.

Par ailleurs, l'alourdissement des charges ainsi créé défavorise la création d'emplois à l'étranger occupés par des Français au profit d'emplois tenus par des étrangers. Les salariés d'entreprises ne sont pas les seuls concernés, puisqu'un certain nombre de Français et affiliés à la Caisse des Français de l'étranger sont considérés comme fiscalement domiciliés en France et subissent donc de plein fouet les effets de l'augmentation de la contribution sociale généralisée. Il en va de même pour les adhérents de la Caisse des Français de l'étranger qui perçoivent un revenu de remplacement, notamment des indemnités jounalières, puisque la compensation prévue dans ce cas au régime général n'a pas été envisagée en faveur des adhérents de la Caisse des Français de l'étranger.

Toujours soucieux de ne pas pénaliser une catégorie d'assurés qui doit déjà faire face à un certain nombre de difficultés lorsqu'ils perçoivent des indemnités journalières dont un revenu inférieur à leurs ressources habituelles le bureau de la Caisse des Français de l'étranger a décidé d'autoriser la Caisse à compenser la perte subie au titre de la contribution sociale généralisée.

En revanche, s'agissant des cotisations maladie, il n'est pas en notre pouvoir de prendre des mesures compensatoires et, depuis un an, nous attendons une décision et un texte de vos services.

J'avais interrogé à ce propos Mme le Ministre en commission des Affaires sociales, lors de l'examen de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1998. Elle m'avait alors indiqué que le statut des adhérents de la Caisse des Français de l'étranger, fiscalement domiciliés en France, pourrait être traité de façon analogue à celui des frontaliers et qu'une solution serait recherchée dans ce sens. A ce jour, aucune disposition n'a été prise. Qu'en est-il et que comptez-vous faire à ce sujet ? Je serais heureux de vous entendre à cet égard.

....et de l'épargne-retraite Avant de conclure cette intervention, je dirai encore quelques mots sur un sujet qui préoccupe nos compatriotes de France comme ceux qui sont expatriés, mais plus a encore peut-être ces derniers compte tenu de la situation de certains

compatriotes de France comme ceux qui sont expatriés, mais plus encore peut-être ces derniers compte tenu de la situation de certains pays; je veux parler de la retraite.

Les Français s'inquiètent - à juste titre, semble-t-il - des pensions qu'ils percevront dans quelques années. C'est pourquoi ils ont mis beaucoup d'espoir dans l'épargne retraite communément appelée "fonds de pension", qui avait fait I'objet d'un texte de loi en mars 1997.

À la suite de l'adoption d'un amendement que j'avais déposé, les Français résidant hors de France avaient été prévus dans ce texte. La loi de 1997 n'a pas eu de suite, et vous nous avez indiqué, monsieur le Secrétaire d'état qu'un nouveau projet de loi relatif à l'épargneretraite serait proposé au Parlement au cours de l'année 1999. Nos compatriotes expatriés sont attachés à cette perspective. Je souhaite donc qu'ils soient pris en compte dès I'origine dans les propositions que VOUS nous ferez. J'ai remarqué avec plaisir - et je les en remercie - que, dans l'amendement qu'ils ont déposé à ce sujet lors de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1999, mes collègues Jean Arthuis et Jean-Louis Lorrain avaient proposé que tout salarié établi en France ou hors de France puisse souscrire un plan d'épargne-retraite. C'est essentiel, car cela permettra de préserver l'ensemble des droits à la retraite de nos compatriotes.

Il est vrai que, à côté des retraites de base françaises que se contituent volontairement les expatriés, auprès soit de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, soit des caisses de travailleurs non salariés, nombre de ceux-ci sont également obligés de cotiser au régime local de leur pays de résidence. Si cela ne pose pas de problème quand il s'agit des pays de l'union européenne ou d'autres pays occidentaux, il n'en va pas de même avec les pays d'Afrique noire.

En effet, on ne compte plus les réclamations des Français travaillant ou ayant travaillé en Afrique et qui ne perçoivent pas les retraites pour lesquelles ils ont cotisé, ou qui n'obtiennent pas les documents prouvant qu'ils ont cotisé auprès des caisses africaines et qui leur permettraient d'améliorer leur retraite française.

Après la dévaluation du franc CFA et les crises successives survenues en Afrique, l'inspection générale des Affaires sociales avait été chargée, en 1995, d'une mission d'évaluation de la protection vieillesse des Français vivant en Afrique francophone. Cette mission réunissait, outre un représentant de votre ministère, un représentant du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération. Le rapport qui a été établi préconisait la mise en place d'un certain nombre de mesures pour l'avenir, afin de préserver les droits de nos compatriotes. Plusieurs d'entre elles sont en cours d'élaboration, telles que la constitution d'un fichier central des Français titulaires-d'une pension africaine ou que l'assistance technique à la réorganisation des caisses africaines, et l'on ne peut que s'en féliciter. Mais cela reste limité, et je ne vois là aucune solution pour régler le passif des pensions dues aux Français d'Afrique.

Je vous ai interrogé récemment à ce propos, ainsi que M. le Ministre de la Coopération. En particulier, je vous demandais s'il n'était pas possible d'assouplir les conditions de prise en compte des périodes d'assurance vieillesse ayant fait l'objet de cotisation auprès des régimes étrangers - en particulier africains- lorsque ces régimes traversent de graves difficultés d'organisation et qu'il est patent qu'ils se trouvent dans l'impossibilité d'établir les attestations requises par la réglementation française. J'attends avec intérêt votre réponse sur ce point, car cela permettrait aux intéressés de percevoir au moins la retraite française qui leur est due, en attendant que, peut-être un jour, les caisses africaines puissent enfin leur verser la leur. Mais je crains que, sans une très forte pression politique et économique exercée par la France sur ces pays, ce jour ne soit encore très éloigné. Voilà, monsieur le Secrétaire d'État, les principaux sujets que je souhaitais aborder aujourd'hui, bien que les préoccupations des

Français de l'étranger portent également sur bien d'autres problèmes, tels que l'assurance chômage.

#### Pour un avenir compétitif.

Vous l'aurez compris au travers de mes propos, mon principal souci est, d'une part, de permettre à tous les Français expatriés, quelle que soit leur situation, de bénéficier d'une couverture sociale identique à celle qui existe en métropole et, d'autre part, d'apporter ma contribution à la politique de l'emploi en favorisant et en développant le plus possible l'emploi à l'étranger, tout en préservant ce que nous avons patiemment mis en place depuis 1978.

Jusqu'à ce jour, la Caisse des Français de l'étranger a su, depuis sa création, répondre à la demande des entreprises françaises qui envoient du personnel à l'étranger et qui souhaitaient, sans quitter le système de la sécurité sociale, avoir une caisse de rattachement spécifique capable de s'adapter aux conditions dans leurs divers pays de résidence.

Comme je l'ai indiqué précédemment, il était souhaitable - et cela a été fait - que ce système soit étendu plus largement aux Français de l'étranger vivant dans des pays où la couverture sociale ne leur est pas adaptée et qui souhaitaient avoir de la France une couverture pour la maladie, la maternité, les accidents du travail, tant à l'étranger que lors de leur retour en France.

Ce pari a été tenu, et le coût de cette couverture est d'environ trois fois moins élevé que celui du détachement au titre de la sécurité sociale.

Soumise à la concurrence d'organismes privés, de compagnies d'assurance françaises ou étrangères, qui savent adapter leurs contrats aux besoins particuliers des entreprises, tenant compte du lieu d'expatriation de leur personnel, la Caisse des Français de l'étranger se devait d'être compétitive pour ne pas disparaître. Jusqu'à ce jour, cela a été le cas, et elle a pu poursuivre son activité avec des comptes équilibrés, sous le contrôle de votre département ministériel et de celui du Budget.

Souhaitons qu'avec votre appui elle poursuive son activité pour satisfaire les Français établis hors de France.

Nous avons à votre disposition des documents sociaux venant du ministère des Affaires Etrangères en France.

Ceci grâce à la gentillesse du Sénateur Cantegrit.

Tel que: Adhésion à la CFE (Caisse de Sécurité sociale des expatriés)

Les atouts de la CFE

Les prestations vieillesse - Les droits du Conjoint survivant Le retour en France (quelques adresses selon les cas) L'assurance vieillesse

Information Retraite Le relevé et la reconstitution de carrière L'aide sociale aux français résidant à l'étranger.

Nous vous rappelons que d'autres organismes, en particulier ceux cités ci-dessous, peuvent vous permettre d'acquérir des techniques de recherche d'emploi en fonction d'un projet professionnel concernant l'expatriation.

A.F.P.F.E (Association pour la Formation Professionnelle Française à l'Etranger)

244 Boulevard Saint-Germain - 75303 Paris 07 SP France - Tél: 01 43 17 94 27

A.N.P.EE International - 69, rue Pigalle - 75009 Paris Tél: 01 44 53 16 16

A P E C (Association pour l'Emploi des Cadres)

51, boulevard Brune - 75689 PARIS CEDEX 14 -

Tél: 01 40 52 23 58 (Unité Internationale)

4 \*Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter

## Consultat Général de France à Toronto

Consulat Général 130 Bloor St. West Toronto,Ontario M5S 1N5 Tél. (416) 925 8041 Service Culturel 175 Bloor St. East suite 606 Toronto,Ontario M4W 3R8 Tél. (416) 925 1188

Service Commercial 20 Queen St. West suite 2004 Toronto, Ontario M5H 3R3 Tél. (416) 977 1257 Service des Visas 130 Bloor St. W. "401 Toronto,Ont.M5S1N5 Tél. (416) 925 8233

#### L'inquiétude des Français de l'étranger face au manque de moyens des Affaires étrangéres

Plus de 750 emplois à l'étranger supprimés depuis 1993, 26 consulats fermés: nos ambassades n'ont plus aujourd'hui les moyens de répondre aux services minima pour nos compatriotes à l'étranger - résidents et Français de passage en difficulté - mais également pour les services des visas dans des conditions acceptables, et conformes aux volontés du gouvernement. Danger ! Voilà le message qu'ont voulu transmettre lors de leurs travaux les représentants des 1:700000 Français de l'étranger. Réunis à Paris dans le cadre des Commissions et du Bureau permanent du CSFE (Conseil supérieur des Français de l'étranger).

Une plus grande implication de l'Éducation nationale dans la consolidation du réseau des écoles françaises à l'étranger a été largement abordée par le nouveau directeur de l'Agence, M. Verclytte.

Un projet pédagogique de l'AEFE devrait permettre à M. Allègre de juger de cette opportunité pour défendre la langue et la culture française à l'étranger. Les délégués du CSFE ont également attiré l'attention des représentants du gouvernement en posant la question des enfants français à l'étranger qui ne vont pas à des écoles françaises et exprimé leur souci de voir ces enfants rester francophones, ce qui est de moins en moins le cas, surtout en Europe.

Pour le collège des vice-présidents, Bernard Lefort

#### Evènements à noter

Dimanche 30 Mai - Brunch à Whistler Restaurant, 995 Poterie road, de 11h. à 2h.

"Notre-Dame de Paris"- du 8 au 12 Juin - Princess of Whales Theatre

Samedi 12 Juin - Croisière comprenant le dîner sur le Lac Ontario

Dimanche 13 Juin - Election Européenne - Consulat 130 Bloor st: Toronto

Une idée pour utiliser les produit ordinairement jetés. Les pelures d'oranges gardées dans un sac en papier deviendront dans votre prochain feu de bois dans la cheminée un encens exotique qui mettra tout votre voisinage en appétit. Vous savez déjà combien les jus d'agrumes sont utiles comme produit de nettoiement contre toutes graisses et salissures; mais aussi qu'ils sont les seuls vrai anti-oxidants à utiliser pour la nourriture.

L'Etat socialiste a confisqué les fruits de la croissance en 1998 Dominique Strauss-Kahn vient d'avouer, non sans embaras, et

l'Insee va prochainement le confirmer : la pression fiscale n'a pas baissé en1998, contrairement aux promesses de la gauche plurielle. Il s'agit d'une cinglante contre-performance, car jamais la conjoncture n'avait fourni une telle marge de manoeuvre budgétaire à un gouvernement pour baisser les impôts.

L'État socialiste a préféré capter l'intégralité pour financer des dépenses publiques qui dérapent. La gauche plurielle, dont des.fruits de la croissance, la devise pourrait être "je dépense, donc je suis ,,," a manqué ce rendez-vous historique de la croissance.

Que la gauche ne s'étonne donc pas si les Français, premières victimes de ce laxisme budgétaire, ont le sentiment qu'on leur ment. Car pendant que le gouvernement claironne qu'il baisse les prélèvements, les contribuables français, matraqués, lisent exactement le contraire sur leur feuille de paie, mois après mois.

Si le gouvernement avait au moins profité de la croissance pour faire baisser la dette publique, en vertu de l'adage "qui paie ses dettes s'enrichit"!

Même pas : la France a été en 1998, et restera en 1999, le seul des quinze pays de l'Union européenne dont la dette aura continué à augmenter.

Bref, la gauche est en train de programmer l'affaiblissement de la France au sein de l'Europe.

Jean-François Copé

Secrétaire national chargé de l'Économie

L'UFE a le plaisir de vous annoncer que la Conférence de notre Attaché Culturel et Scientifique M.Jamel OUBECHOU aura lieu le jeudi 17 juin 1999 à 19 heures précise dans les locaux du Consulat Général de France 130 rue Bloor Ouest Toronto, grâce à la courtoisie de M. Pierre Jean Vandoorne notre Consul Général.

A nos amis de l'UFE (suite) D'ores et déjà, nous avons eu le plaisir de partager quelques activités avec nos amis de l'UFE. Depuis ces rencontres, la liste des adhérents va sans cesse croissante. Ces amis désirent participer d'une manière dynamique à ce que nous faisons : excursions gastronomiques, déjeuners sur l'herbe, soirées théâtrales ou réunions littéraires ou poétiques, conférences, etc.... Une autre suggestion nous a été offerte : une vente de jardin, genre "brocante", où chaque membre apporterait un ou deux objets interressants, antiques, artistiques ou "craft", amusants ou uniques, serait une occasion de bien s'amuser et peut-être lucrative pour chacun. Boissons, casse-croutes, et crêpes seraient de la partie, de même qu'une tombola. Ajoutez à cela du soleil et un peu de musique, des jeux de jardin et des enfants ravis de participer, nous aurions la recette d'une fête champêtre des plus attrayante. Qu'en pensez-vous?

<sup>5</sup> Faites-le nous savoir à notre prochaine rencontre. Pierre Alcide

## Extraits authentiques de rapports d'accidents de voiture:

Je n'ai pu arrêter à temps et ma voiture s'est emboutie sur l'autre véhicule. Le conducteur et les passagers sont immédiatement partis en vacances avec des blessures.

Je ne vois pas pourquoi je suis amputé de toute responsabilité puisque l'autre ne savait pas conduire non plus.

Au carrefour j'ai ralenti et j'ai laissé passer absolument toutes les voitures venant de ma droite que d'ailleurs il n'y en avait pas, alors j'ai avancé et j'ai été heurté par une 4L qui venait justement de ma droite par un moyen que j'ignore. J'ai heureusement freiné, et c'est alors que le choc s'est montré sans réticence.

Excusez pour la gribouille de ma déclaration, mon crayon marchait plus j'ai plus de stylobille car, n'est ce pas, quand on part on ne pense je vais avoir un accident sans ça on prendrait ce qu'il faut. Je ne m'explique pas la brutale parution de ce cycliste sur ma droite faite donc le nécessaire pour éclaircir la situation.

Je vous écris comme suite à votre lettre qui m'est survenue hier, consistant mon accident. Vous dites que je suis responsable pour la priorité, mais j'ai lu les lois et voilà ce qui en dérive Quand il y a un croisement entre deux routes dont l'une ne traverse pas l'autre, celle qui est la plus petite doit s'arrêter la première. Donc il n'y a pas de priorité qui tienne. C'est la loi qui est la plus forte. Vous seriez bien aimable de réviser vos conclusions pour me remettre dans mon bon droit lequel je me trouve déjà par ailleurs.

### Voici des extraits de lettres recues par 1'UAP en 1991

Une auto invisible est sortie de nulle part, elle a heurté la mienne et a disparu.

Un piéton m'a heurté et a roulé sous ma voiture. L'homme prenait toute la rue. J'ai dû faire plusieurs crochets avant de le renverser.

En tentant de tuer un moustique, j'ai heurté un poteau téléphonique. Je m'approchais du croisement quand subitement est apparu un poteau d'arrêt la oû ii n'en était jamais apparu auparavant. Afin d'éviter le pare-choc de l'auto qui me précèdait, j'ai renversé le piéton.

Le piéton ne savait pas quelle direction prendre, alors je l'ai écrasé.

J'ai dit à l'agent que je n'étais pas blessé, mais en enlevant mon chapeau je me suis aperçu que j'avais une fracture du crâne.

Je me trouvais en deuxième vitesse quand ma voiture fit un tête à queue en marche arrière dans le ravin que j'avais l'intention d'éviter. Cet accident malgré ce que vous dites je ne suis nullement responsable. Soulignez que je ne suis pas sans ignorer parfaitement le code de la route.

Messieurs, je tiens à vous préciser que la blessée Melle X est bien ma femme, mais pour ce qui est de sa partie corporelle je ne donnerais aucune suite, je ne prends donc interêt qu'en ce qui concerne la réparation de ma voiture que j'ai besoin journellement.

Il va sans dire que ces pauvres accidentés devraient tous retourner à l'école primaire. Avez-vous ri, ou simplement souri? Ou peutêtre pensez-vous que celà est plutôt triste! Notez que je n'ai pas corrigé les fautes d'orthographe et de style.

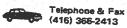
#### Article par Lucien Benacem

Le 16 février 1999 dernier ce fut la soirée théâtrale pour l'UFE. En effet, 16 membres et amis se sont rencontrés au théâtre St. Michel de l'Université de Toronto, où la "Troupe des Anciens" jouait la célèbre pièce du 18ème siècle de Beaumarchais "Le Barbier de Séville" mise en scène par Paulette Collet. Le spectacle était de première classe! Par la suite nous sommes allés au café du coin, façon de parler, puisque c'est au coin des rues Bay et St. Joseph que se trouve l'agréable "bistro 990" oû nous avons mangé, bu et discuté dans une ambiance des plus cordiales.

Une merveilleuse soirée que Françoise, Lucien, Pierre, Henriette, Jacqueline, Michel, Nadia, André et Huguette pour n'en citer que quelques-uns en garderont un bon souvenir.

#### Amicalement, Lucien

Comme il se doit; c'est le moment et l'endroit choisi pour vous parler de Monsieur André Burtaire qui nous procure les voitures de nos vacances: voici les dernières



Established 1960



ANDRÉ BURTAIRE

25 Adelaide Street East Suite 1512 Toronto, Ontario MSC 1Y2



#### ANDRE BORTAINE

EUROPEAN CARS SERVICE - AUTO-INTER
Téléphone & Fax.....(416)366-2413

25 Adelaide Street East, Suite 1512

## RENAULT FRANCE/BELGIUM EARLY BOOKING TARIFF 1999

FOR RESERVATIONS MADE BETWEEN 1st FEB UNTIL 30 APRIL 1999 FOR DELIVERIES FROM 1st APRIL UNTIL 31 DECEMBER 1999

*	17 DAYS	EXTRA DAY
TWINGO 1.2 PACK TW 3 DR	643	21
TWINGO AC PS PACK TW 3DR.	913	23
CLIO 1.2 PS PACK TW ABS 5 DR	704	22
CLIO 1,9 DIESEL PS PACK TW ABC 5	DR 764	23
MEGANE 1.4 PS PACK TW ABS 5 DR		27
MEGANE 1.9 DIESEL PS PACK TW ABS	S 5 DR 1166	28
LAGUNA 1.6 16v AC PS PACK TW ABS	55 DR 1573	30
TWINGO MATIC 1.2 PS PASCK TW 3	DR 924	24

ALL MODELS: Complete insurance, 5 speed, radio cassettes, anti theft system.

Regular tariff to follow later.

